

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU QUATORZE OCTOBRE 2014

Le Quatorze Octobre Deux Mil quatorze, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 7 Octobre 2014

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Marie-Christine CLOR, Denis CARRON, Christiane PEROT, Bernard MATHIAS, Maryse TRAVERS, Christian MOINE, Laurence KAISSARIS, Pascal MAILLEY, Chrystelle SANCHEZ-LAFAURIE, Philippe ACCORSO, Corinne ROUHIER, Pascal MEUNIER-BEILLARD, Emilie MERMET.

Absents excusés : Christian CLOR.

Pouvoir de Christian CLOR à Philippe ACCORSO.

Mr Pascal MAILLEY est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

ENTREPRISE ACTIS

Mr le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés de la société ACTIS du Pin qui a été déclarée en liquidation judiciaire ce jour suite à de gros soucis de trésorerie. Cette entreprise emploie 39 salariés dont 5 ou 6 du Pin. Une recherche de repreneur est en cours, mais devra être solutionnée d'ici une quinzaine de jours. Elle pourrait être facilitée par le marché en cours avec la RATP.

Les élus suivront l'évolution de ce dossier car la fermeture de cette entreprise serait très préjudiciable à la vie du village.

C.A.P.V. – RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE TRANSPORT 2013.

Le Conseil est avisé du rapport d'activité 2014 transmis par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour le service TRANSPORT présenté par Denis CARRON. Ce rapport est à disposition pour consultation en Mairie.

RYTHMES SCOLAIRES

Marie-Christine CLOR rend compte des activités proposées aux enfants dans le cadre du péri-scolaire. 35 enfants ont été enregistrés au maximum, et toujours un peu moins le vendredi.

Les activités fonctionnent bien, sans problèmes. Seuls des problèmes de discipline sont constatés. Un système de points positifs et négatifs a été instauré, avec courriers aux parents si récidive, et éventuellement exclusion en cas de mauvaise volonté de l'enfant.

Trois ateliers sont en préparation pour la période des vacances de Toussaint aux vacances de Noël : chorale animée par Françoise PIC, l'atelier de la Grenouille (relaxation) animé par Béatrice Imbert, et atelier « Le Monopoly du village » animé par le Pays d'Art et d'Histoire.

M.C. Clor précise qu'elle envisage de faire peu appel à des intervenants extérieurs pour l'animation des ateliers, en privilégiant l'emploi du personnel communal qui pourra bénéficier de formations dans ce domaine.

SOU DES ECOLES. ASSEMBLEE GENERALE

M.C. CLOR rend compte de l'assemblée générale du Sou des Ecoles. Cette association très dynamique qui organise plusieurs animations a de bons résultats. Les membres regrettent l'accroissement du nombre de familles qui ne veulent pas payer leurs cotisations (24 familles en 2013).

Le bureau du Sou des Ecoles a évoqué lors de la réunion son souhait de bénéficier de la gratuité de la salle du Carré d'Ars pour la fête de l'école du mois de Juin. Le Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix pour et 4 abstentions, donne son accord pour accorder cette gratuité.

2014.10.01. ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU VERNAY. DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire rappelle que, dans le cadre du marché de l'aménagement de l'accès au complexe sportif et à la zone artisanale, des travaux d'éclairage public sont prévus.

Ces travaux sont chiffrés à la somme de 12 140.29 € H.T.

Mr le Maire indique que les travaux d'éclairage public peuvent bénéficier d'une subvention du SEDI (Syndicat Energies de l'Isère), et demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ Approuve le montant des travaux d'éclairage public prévus dans l'aménagement de l'accès du complexe sportif et de la zone artisanale pour un montant de 12 140.29 € H.T.
- ✓ Sollicite une subvention du SEDI pour ces travaux au taux le plus élevé possible.

CIMETIERE

Mr le Maire demande qu'une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans l'ancien cimetière soit lancée, sachant que la procédure dure trois ans. Ces reprises de tombeaux, permettront après travaux de créer des espaces verts dans l'ancien cimetière.

Denis CARRON précise que les 4 cases existantes du colombarium sont concédées. Il convient donc de prévoir un agrandissement. Le colombarium existant peut être agrandi, mais uniquement en longueur. Une autre solution serait préférable, et plusieurs sites sont visités pour faire un meilleur choix.

2014.10.02. VOTE DE SUBVENTIONS.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

- | | | |
|------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| ✓ Club de l'Age d'Or LE PIN : | 160.00 € | à l'unanimité. |
| ✓ C.C.A.S. Le Pin : | 4 200.00 € | 14 voix pour – 1 abstention. |
| ✓ Yacht-Club Grenoble-Charavines : | 208.00 € | 12 voix pour – 3 abstentions. |
| | Soit 13 licenciés jeunes x 16 € | |

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mr le Maire informe le Conseil que, sur les 24 propositions faites par le Conseil Municipal, la Direction Générale des Finances Publiques a retenu les 12 noms suivants pour composer la C.C.I.D. : Commission Communale des Impôts Directs :

Titulaires : Joseph MERMET – Bourgoin-Jallieu
Alain MILLIAT – Propriétaire de bois
Françoise DUFOUR
Christian MOINE
Gilbert GRAND
Myriam BERGERON

Suppléants : Jean-Yves PASCAL – Valencogne
Gaston GONON – Propriétaire de bois
Christine CHASSIGNEU
Brigitte MATHIAS
Frédéric SIMARD
Françoise TELLERIA

2014.10.03. INDEMNITE RECEVEUR MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal,

- VU l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.
- VU le décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.
- VU l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.
- VU la délibération du Conseil Municipal du 5 Juin 2014 attribuant l'indemnité de Conseil et l'indemnité de budget à Mr GRALL, percepteur de Virieu, receveur municipal.
- VU la nomination en remplacement de Mr GRALL à compter du 1° Septembre 2014, de Mr Nicolas PFOHL, comme percepteur de Virieu.

DÉCIDE, à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil.
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr Nicolas PFOHL, receveur municipal, à compter du 1° Septembre 2014.
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30 € par an.

2014.10.04. BUDGET ANNEXE. DECISION MODIFICATIVE.

Mr le Maire indique qu'afin de pouvoir émettre l'annulation de titres concernant les loyers impayés de la boucherie, il y a lieu de prévoir un virement de crédit au budget annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve la décision modificative suivante :

BUDGET ANNEXE : Dépenses de fonctionnement :

- o Art. 60612 : Electricité = - 560.00
- o Art. 673 : Titres annulés = + 560.00

QUESTIONS DIVERSES.

2014.10.05. CONCESSION MEUNIER-BEILLARD GUY AU CIMETIERE.

Mr le Maire informe le Conseil que Mr Guy MEUNIER-BEILLARD est titulaire d'une concession au cimetière municipal, située dans l'ancien cimetière, de deux mètres de largeur, numérotée 186 et 187, d'une durée de 50 ans, acquise le 12.07.2001 au prix de 2 000.00 francs.

Mr le Maire précise que Mr Guy MEUNIER-BEILLARD souhaite rétrocéder cette concession à la commune, et acquérir une nouvelle concession trentenaire de trois mètres de largeur, dans le nouveau cimetière, pour un tarif de 330.00 euros.

Mr le Maire propose d'accepter la demande de Mr Guy MEUNIER-BEILLARD.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la rétrocession à la commune de la concession n° 186.187 située dans l'ancien cimetière, et établi que la période restante correspond à un tarif de :

- o 2 000 francs = 304.90 € / 50 ans = 6.10 € par an x 37 ans (de 2014 à 2051) = 225.70 euros.

- Dit que cette somme de 225.70 euros viendra en déduction de la somme due par Mr MEUNIER-BEILLARD pour une nouvelle concession de 3 mètres dans le nouveau cimetière, qui sera donc établie pour 330.00 – 225.70 = 104.30 euros.

2014.10.06. DELIBERATION CONVENTION CHASSE

Mr le Maire rappelle que la Commune du Pin a financé sur les exercices 2013 et 2014 l'aménagement d'un bâtiment vers le complexe sportif à usage de « cabane des chasseurs », et que par convention, elle a mis ce local dont elle est propriétaire à disposition gratuite de l'A.C.C.A. du Pin.

Mr le Maire précise que L'A.C.C.A. propose de participer aux travaux à hauteur de 3 500.00 euros.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Accepte la participation de l'A.C.C.A. du Pin à l'aménagement de la 'cabane des chasseurs' édifée vers le complexe sportif.
- Approuve le montant de cette participation fixée à 3 500 € ;
- Charge Mr le Maire d'émettre le titre de recette correspondant qui sera imputé à l'article 1328.

2014.10.07. SUBVENTION MAISON RETRAITE.

Mr le Maire rappelle que par délibération du 3 Juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 50 € à la maison de retraite « Les Tournelles » de Virieu pour le projet de voyage dans le Var en avril 2015.

Mr le Maire précise qu'à la demande de la maison de retraite, le virement de 50 € a été effectué auprès de l'association de coordination gérontologique. Ce virement a été rejeté par la Perception de Virieu car le mandat de paiement était établi au nom d'un bénéficiaire qui n'était pas celui qui figurait dans la délibération.

Mr le Maire demande au Conseil de bien vouloir compléter sa délibération du 3 juillet dernier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attribue une subvention de 50 € à la maison de retraite « Les Tournelles » de Virieu pour le projet de voyage dans le Var en avril 2015.
- Précise que cette subvention de 50 € sera versée à l'association de Coordination Gérontologique du canton de Virieu qui réunit les fonds de ce projet.
- **BOULANGERIE** : Mr le Maire informe le Conseil que la boulangerie est toujours fermée, et que Mr Josselin est en attente de son jugement qui doit intervenir le 15 octobre. A priori, il n'a pas pris la décision de vendre son fonds de commerce. Plusieurs repreneurs se sont déclarés, mais restent dans l'attente de la décision de Mr Josselin qui sera sans doute tributaire de la décision du tribunal.
- **CONFLIT DE VOISINAGE** : Mr le Maire informe le Conseil qui a reçu une délégation d'habitants de la route du Vernay venus signaler les nombreux problèmes rencontrés depuis l'arrivée d'une nouvelle famille dans le quartier. Plusieurs plaintes ont été déposées en gendarmerie, et il est à craindre que la situation dégénère.
- **PROCHAIN CONSEIL** : Il aura lieu le Mercredi 12 Novembre 2014.

La séance est levée à 22 h15
